

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2015-26 en date du 14/04/2015 portant approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Noblat relatif à la fourniture de panneaux de police :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 Avril 2015, à 19H00, suivant convocation en date du 10 Avril 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. BABAUDOU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	2	13	15	15	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, ARMAND Thierry, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUCHEZ Michel, GILLES Dominique, HARGE Andrée, JACQUET Michel, LEBLOIS Jean-Claude, CASTANET Christine

Représentés : MM. LATOUR Christelle (procuration à DUBREUIL Marc), DUFOUR Aurore (procuration à ALAMARGOT Sylvie).

A la demande du Maire, M. Dominique GILLES, Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Noblat propose un groupement de commande, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de permettre des économies d'échelles et la mutualisation des procédures de passation de marchés dans le cadre de l'acquisition de panneaux de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 Janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le projet de convention proposé,

DECIDE de participer au groupement de commande organisé par l'intercommunalité.

APPROUVE les termes de la convention précédemment citée.

AUTORISE le maire à signer la convention de groupement de commande et tout document à intervenir.



A La Geneytouse, le 14 Avril 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

